

DIRECTION

Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe

LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250526-DEC2025-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE
MISE A DISPOSITION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE
TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES – AF25008**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-
2150 du 26 Juillet 2024, modifiant l'article 5 relatif aux délégations
de Monsieur Thibault Gheysens,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article
R2124-2 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été
réalisée sous forme d'un appel d'offres ouvert pour le marché
relatif à la mise à disposition, maintenance et entretien de toilettes
publiques automatiques et que cette procédure a été publiée au
Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des
Annonces des Marchés Publics, et la Plateforme de
dématérialisation Achatpublic,

Vu l'unique proposition technique et financière reçue de la société
: MPS Toilettes Automatiques (40230),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance
du 26 mai 2025,

Décision n° 2025 – 150

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du marché relatif à la mise à disposition, maintenance et entretien
de toilettes publiques automatiques avec la société suivante :

Société MPS Toilettes Automatiques, dont le siège social se situe : ZAE DU Mouta – 40 230 JOSSE.

ARTICLE 2 : Les montants s'élèvent respectivement à :

Volet 1 - Mise à disposition de 3 toilettes publiques

Montant global forfaitaire pour toute la durée du contrat- issu de la décomposition du prix global et
forfaitaire : 567 000 € HT.

Volet 2 - Mise à disposition de toilette publique supplémentaire

Ce volet est traité par accord-cadre, avec une quantité maximale de 2 toilettes supplémentaires installées sur la durée totale du contrat.

Les prix unitaires applicables seront ceux mentionnés au Bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 3 : Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 ou de sa date de notification si celle-ci devait intervenir après le 1^{er} Septembre 2025. Il sera passé pour une durée de 7 ans.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront prévus pour les suivants.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 26 MAI 2025

Pour Le Maire
L'adjoint



Pierre MAZURE